



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D) dans les entreprises et son volet biennal consacré aux chercheurs

Type d'opportunité : reconduction

Périodicité : annuelle

Demandeur : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR), Service statistique ministériel : Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES), département des études statistiques, pôle recherche.

Au cours de sa réunion du 30 mars 2016, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D) dans les entreprises, et son volet biennal consacré aux chercheurs.

L'objectif de l'enquête est de connaître les moyens consacrés à la R&D par les entreprises en termes de dépenses intérieures et extérieures, d'effectifs de chercheurs, de personnels de soutien à la recherche et de financements reçus pour ces moyens. Les résultats de l'enquête complètent ceux des enquêtes R&D réalisées auprès des autres secteurs institutionnels (État, enseignement supérieur, associations et GIP) afin d'établir le *Compte de la recherche*, qui permet notamment de déterminer la contribution de la R&D dans le PIB national. L'enquête principale s'accompagne tous les deux ans du volet « chercheurs » qui vise à mieux connaître la population des chercheurs et ingénieurs en R&D.

L'enquête répond au règlement européen n° 995/2012 du 26 octobre 2012 relatif à la production et au développement de statistiques communautaires de la science et de la technologie. L'enquête fournit également les données relatives à la R&D du règlement relatif aux statistiques sur la structure et l'activité des filiales étrangères (IFATS, règlement n° 716/2007 du 20 juin 2007) recensées et envoyées par l'Insee à Eurostat. Enfin, la R&D entre désormais en compte dans le calcul du PIB tel que l'Insee le calcule depuis 2014 en se basant sur le nouveau Système européen de comptes (SEC 2010).

Outre les principaux thèmes abordés (dépenses de recherche, effectifs et financements), l'enquête permet aussi d'obtenir des informations à un niveau désagrégé : celui des branches de recherche. La taille de l'entreprise et l'appartenance à un groupe sont également traités (par des appariements avec d'autres sources).

La population des entreprises enquêtées est enrichie par les fichiers de gestion de différents dispositifs portant sur les aides à la recherche et à l'innovation, notamment gérés par le MENESR et par certaines données individuelles de l'enquête CIS (*Community Innovation Survey*) conduite par l'Insee. Un rapprochement avec le répertoire Sirius est réalisé avant de débiter la collecte.

Sur environ 25 000 entreprises susceptibles de réaliser de la R&D, les plus importantes – réalisant plus de 400 K€ de dépenses internes en R&D – sont enquêtées exhaustivement, tandis qu'un sondage est

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

effectué pour les autres ; au final, environ 11 000 entreprises sont enquêtées chaque année. Pour le volet biennal consacré aux chercheurs, un sous-échantillon de 6 000 unités est interrogé.

L'unité statistique est l'entreprise au sens d'unité légale ; dans la pratique, une centaine d'entités répondent pour plusieurs unités légales, de manière indépendante au concept de groupe statistique.

Le champ d'enquête est constitué des entreprises implantées sur le territoire français et susceptibles d'exécuter des travaux de R&D en interne, quels que soient leur secteur d'activité et leur taille.

L'enquête couvre la France métropolitaine et les Dom.

La collecte est entièrement effectuée *via* un site internet sécurisé. Le temps de réponse médian est d'environ 90 minutes.

Un comité de pilotage est organisé chaque année en amont du lancement de l'enquête. Il réunit des membres du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (SIES et services du MENESR), de l'Insee, de l'OCDE, d'Eurostat, des représentants des entreprises et d'autres instances pour lesquelles le SIES participe à des publications ou des chiffrages (ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Bpifrance).

Les résultats sont diffusés sous plusieurs formes sur le site internet du ministère : bases de données (Open Data), tableaux et publications du ministère (Notes flash, Notes d'informations et ouvrages collectifs : « Repères et références statistiques », « État de l'enseignement supérieur et de la recherche »). Ils alimentent les bases de données des organisations internationales (Eurostat, OCDE), les observateurs économiques (OST, CAS, DGE, Insee, etc.) et institutionnels (Cour des Comptes, Corps d'Inspection, etc.). Les résultats alimentent notamment le rapport annuel au Parlement, annexe de la loi de finances, sur l'état de la recherche et sont également disponibles dans les publications collectives de l'Insee. Les chercheurs sont par ailleurs nombreux à demander l'accès aux données d'enquêtes par la procédure du Comité du secret (environ 15 demandes par an).

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour **cinq années** à compter de l'année 2017.